

DATE DE PUBLICATION : 14 octobre 2014

Le secrétaire général

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M^{me} Nathalie AUFAUVRE le 3 décembre 2012.

Délégation permanente est donnée à M. Marc MORAU, directeur de l'Immobilier et des Services généraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Patrick LAFOREST, adjoint au directeur de l'Immobilier et des Services généraux, à l'effet de signer :

- tous actes (promesse et acte authentique) d'acquisition, de cession ou de prises à bail de biens immobiliers, aux prix, charges et conditions que le délégant jugera convenables, ainsi que tous mandats correspondants ;
- tous documents relatifs à la création, la modification ou la suppression de toutes servitudes, mitoyennetés ou traités de cour commune avec ou sans indemnité.

Délégation permanente est donnée à M. Philippe CARON, chef de la cellule de Gestion des Actifs immobiliers (CGAI), à l'effet de signer tous actes (promesse et acte authentique) d'acquisition ou de cession de biens immobiliers ainsi que les contrats de location pour les locaux pris à bail et dont le loyer annuel est inférieur à 250 000 euros TTC.

Délégation permanente est donnée à M. Marc MORAU, directeur de l'Immobilier et des Services généraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à MM. Patrick LAFOREST, adjoint au directeur de l'Immobilier et des Services généraux, et Philippe CARON, chef de la cellule de Gestion des Actifs immobiliers (CGAI), à l'effet de subdéléguer aux directeurs de succursales la signature de tous actes (promesse et acte authentique) d'acquisition ou de cession de biens immobiliers ainsi que les contrats de location pour les locaux pris à bail et dont le loyer est inférieur à 250 000 euros TTC.

Fait à Paris, le 9 octobre 2014

Nathalie AUFAUVRE